

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **14 septembre 2017** à **19h30**

N° délibération
D2017-06-08

Date de convocation
8 septembre 2017

Date d'affichage
8 septembre 2017

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	13	2	0	14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne	M. FALLITO Giovanni	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	
M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel	

Etaient absents excusés

M. MARION Julien	
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à PREVOT Nadège

Objet : **Dénomination de l'impasse derrière le cimetière**

VU le code général de Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'impasse qui relie la rue du Haut Buisson au presbytère, derrière le cimetière est non dénommée jusqu'à présent ;

CONSIDERANT que la population emprunte cette impasse pour accéder au colombarium récemment installé dans le cimetière ;

CONSIDERANT les aménagements de l'impasse et de ses abords par la commune et ses riverains ;

CONSIDERANT le nom du Saint Patron de Sillery-sur-Nied ;

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Impasse Saint Arnould ».

En conséquence, l'adresse de la propriété sise 5 rue du haut Buisson sera désormais 2 Impasse Saint Arnould.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénommer cette voie qui relie la rue du Haut Buisson au presbytère « Impasse Saint Arnould ».
- **DECIDE** que la nouvelle adresse de la propriété sise 5 rue du Haut Buisson sera désormais 2 Impasse Saint Arnould.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Silly-sur-Nied, le 14 septembre 2017
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Par délégation, Le Maire-adjoint
Nicolas DLEKSIJK
Signature et cachet